

# Saint-Julien en Born

Mairie - Rue des Écoles - 40170 Saint-Julien en Born - 05 58 42 80 08



LETTRE 04 - avril 2010

## INFO CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES



Conseil  
Général  
des Landes

Lors de la délibération du budget primitif 2010, l'Assemblée Départementale a décidé de reconduire la prime exception-

nelle aux enfants dont l'un des parents était inscrit comme demandeur d'emploi (et) ou bénéficiaire du Revenu Minimum d'Insertion/Revenu de Solidarité Active au cours de l'année 2009. La campagne concernant cette prime ne sera effective qu'à compter du mois de mai 2010, en raison de la date limite de dépôt de déclaration d'impôts 2009, fixée au 31 mai 2010. Cette dernière pièce étant indispensable à l'instruction d'un dossier, chaque administré est invité au préalable à consulter les barèmes d'attribution de cette prime, le niveau de ressources de certains bénéficiaires du RSA salariés risquant d'être au-delà du barème.

## LE PIJ À ST-JULIEN EN BORN

Un Point Information Jeunesse communautaire vient d'être créé sur notre canton.

Avant tout, espace convivial d'accueil, d'écoute et d'information, le PIJ est ouvert aux jeunes du territoire âgés de 12 à 25 ans et à leur famille.

Il permet l'accès à une information généraliste, gratuite, impartiale, pratique et actualisée.

Son caractère itinérant se traduit par l'ouverture d'une permanence sur les 10 communes du canton (Uza étant rattaché à St Julien), tenue par Jérémie Louvet animateur du PIJ.

Dates des permanences à St-Julien en Born à l'Espace Jeune, place du château d'eau.

De 9H-12H : samedi 03/04, (+28) = samedi 1/05, (+28) = samedi 29/05, ... etc.

De 14H-18H : mercredi 14/04, (+28) = mercredi 12/05, (+28) = mercredi 9/06, ... etc.

Pour connaître la date suivante, ajouter (28) à la date précédente.

## EDITO

# LA FIN DE LA TAXE PROFESSIONNELLE



La réforme de la Taxe Professionnelle soulève quelques interrogations, d'une part dans son application même à travers les compensations prévues, d'autre part sur les conséquences qu'elle peut avoir sur la redistribution de cette ressource aux communes.

Pour rappel, jusqu'en 2006, notre commune recevait l'état de sa base TP, votait le taux appliqué et en percevait le montant. Depuis le 1er janvier 2007, c'est la communauté de communes qui reçoit l'état des 10 bases communales, vote le taux de TPU et en perçoit l'intégralité.

Chaque année, la communauté de communes reverse aux collectivités locales le montant de l'attribution de compensation selon les critères validés à

l'unanimité le 11 Décembre 2006 par le Conseil Communautaire. La réforme est entrée en vigueur pour les entreprises au 1er janvier 2010. Celles-ci ne sont donc plus soumises à la taxe professionnelle à compter de cette date. En revanche, pour les collectivités, la réforme ne prendra son effet réel qu'au 1er janvier 2011. L'année 2010 sera traitée virtuellement « comme si » la Taxe Professionnelle existait encore. La compensation se fera avec l'application des bases théoriques des taux votés en 2009. L'attribution de compensation pour ST-Julien en Born sera donc de 149.713 Euros.

Au 1er janvier 2011, La Contribution Economique Territoriale se substituera à la Taxe Professionnelle, avec un plafonnement à

3% de la valeur ajoutée des entreprises. Les nouvelles ressources s'articuleront autour de :

- La Cotisation Foncière des Entreprises et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.
  - La Taxe Foncière sur le non bâti : part départementale et régionale
  - La Taxe d'habitation : part départementale
  - La TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales
  - L'IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.
- Pour arriver à l'équilibre, l'Etat compensera avec une dotation budgétaire complémentaire et le Fonds national de garantie individuelle des ressources, **qui ne devraient pas évoluer dans le temps.**

En l'état actuel des connaissances, les compensations versées en 2010 seront figées et ne progresseront pas. Des incertitudes demeurent en particulier sur la pérennité de la compensation de l'Etat et sur la prise en compte des nouvelles entreprises. Quant à la baisse des ressources de la Région et du Département, je vous laisse imaginer quelle sera leur incidence sur les réalisations communales. La projection sur 2011 devra sans doute être affinée.

# PROCHAINS RENDEZ-VOUS

## PLANTATIONS DE PRINTEMPS

**Samedi 24 avril à 8h30**

Rendez-vous devant les ateliers municipaux

## AGENDA TRIMESTRIEL

### AVRIL

• du 12 au 15

Bourse aux vêtements

• vendredi 16

Loto Basket

• du 17 au 18

Exposition artisanale/Surf

• jeudi 22

Rando

• samedi 24

Pêche/Phare en fête/Classe

• du 26 au 30

Croq Balade

• du 27 avril au 02 mai

Expo Création Yapétote

• vendredi 30

Loto ACCA

### MAI

• vendredi 07

Loto retraités

• samedi 08

Chants occitans

• vendredi 14

Loto Harmonie

• samedi 15 Théâtre "Le Frichti de Fatou"

• mardi 18

Repas retraités

• dimanche 23

Concours pétanque

• vendredi 28

Loto Office Tourisme

### JUIN

• jeudi 03

Spectacle retraités

• samedi 12

Spectacle "Khalid K"

• mercredi 16

Audition musique

• vendredi 18

Fête de la musique

• samedi 19

Loto Harmonie

• vendredi 25

Marché Producteurs Pays

• samedi 26

Fête des enfants

Pour tout renseignement :

Mairie de St-Julien en Born (05 58 42 80 08)

Office de tourisme (05 58 42 89 80)

Bibliothèque (05 58 42 42 35)

Centre de Loisirs (05 58 42 44 48)

## OPAH

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE CASTETS ENGAGE UNE ÉTUDE PRÉALABLE AU LANCEMENT D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR SON TERRITOIRE. ELLE PERMETTRA AUX HABITANTS, PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS OU BAILLEURS DES DIX COMMUNES MEMBRES, DE BÉNÉFICIER D'AIDES FINANCIÈRES POUR AMÉLIORER LEUR(S) LOGEMENT(S).



*Une OPAH se déroule en deux phases :*

- Une étude pré-opérationnelle qui a été confiée au PACT des Landes Habitat et Développement dont les conclusions seront rendues prochainement,
- La phase opérationnelle qui devrait démarrer en milieu d'année 2010 pour une durée de 3 à 5 ans.

Cette étude est destinée à mesurer les besoins en amélioration de l'habitat sur le territoire.

Cette opération est le fruit d'une volonté politique forte qui vise notamment à améliorer la qualité du parc de logements.

*Elle poursuit 5 objectifs principaux :*

- La remise sur le marché de logements vacants et la production de logements locatifs à loyers modérés,
- L'adaptation de logements aux handicaps de l'âge et de la vie,
- Le traitement de l'inconfort et de l'insalubrité,
- La restauration du patrimoine,
- Les économies d'énergie.

**Les améliorations pourront concerner des travaux :** de mise aux normes d'habitabilité, de gros œuvre, d'économies d'énergie, d'adaptation aux besoins des handicapés et de prévention du vieillissement, des transformations d'usage de locaux dans le bourg. Des permanences d'information seront assurées par le PACT des Landes Habitat et Développement au centre médico-social de Castets dès le premier trimestre 2010. Les personnes ayant un projet d'amélioration de l'habitat pourront y obtenir de plus amples précisions.

**Permanences :** Un jeudi sur deux à partir du 11 mars 2010 de 10h00 à 12h00 au Centre Médico-social de CASTETS.

## TRAVAUX

AVEC LE PRINTEMPS, ARRIVE ÉGALEMENT LE TEMPS DE LA PRÉPARATION DE LA SAISON TOURISTIQUE.

A partir de l'étude réalisée par notre architecte conseil Alain CHARRIER, quelques modifications vont être apportées dès cette saison dans ce qui semble nécessaire à l'amélioration de la circulation dans notre village et notamment à Contis.

A titre expérimental, une partie de l'Avenue de l'Océan, le Boulevard de la Plage et la Rue de la Chapelle seront mis en sens unique.

Les stationnements automobiles seront figés le long de ces voies par des piquets ou rochers. Les espaces piétonniers seront sécurisés et matérialisés par des lisses ou des marquages au sol. Pour permettre un accès plus agréable à la mer, un chemin de caillebotis sera créé en conti-

nuit de la Rue de la Pinasse jusqu'à la plage. Un mini belvédère agrémenté de bancs terminera ce chemin face à l'océan.

Pour faciliter la circulation et désengorger la station, le conseil municipal de St-Julien a également choisi de mettre en place une navette St-Julien / Contis / St-Julien du 10 juillet au 20 août 2010. Cette navette gratuite, à la disposition de tous, partira de la bibliothèque de St-Julien, desservira les arrêts des campings la Passerelle et la Lette Fleurie pour un arrêt final à Contis, au pied de la montée vers la plage surveillée.

Les contissois et touristes de la station pourront également rejoindre le bourg de St-Julien, faire leurs courses, aller au centre du village et venir au marché du samedi.

D'autres projets verront le jour dans les années suivantes avec notamment la création d'un grand belvédère face à la mer sur l'espace actuellement en cours de végétalisation.



29 mars 2010



03 avril 2010

5 nuits, durée moyenne de vie d'une nouvelle signalisation sur notre territoire

**Navette plage St-Julien en Born - du 10 juillet au 20 août 2010 - du lundi au dimanche - GRATUITE**

Saint Julien Bibliothèque (Départ)	11h00	13h30	14h30	17h30	18h30
Camping La Passerelle	11h05	13h35	14h35	17h35	18h35
Camping La Lette	11h15	13h45	14h45	17h45	18h45
Contis (Arrivée)	11h25	13h55	14h55	17h55	18h55
Contis (Départ)	11h30	14h00	17h00	18h00	19h00
Camping La Lette	11h40	14h10	17h10	18h10	19h10
Camping La Passerelle	11h50	14h20	17h20	18h20	19h20
Saint Julien Bibliothèque (Arrivée)	11h55	14h25	17h25	18h25	19h25